

Règlement

Concours de la plus belle vitrine de Lons le Saunier

Année 2020

Article 1 : Objet

Dans le cadre des animations de fin d'année, la Ville de Lons -le-Saunier organise le concours de la plus belle vitrine.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce concours.

La participation à ce concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 2 : But

Ce concours a pour objectif de créer une véritable émulation en matière de décoration des vitrines des commerces participant ainsi à l'embellissement de chaque quartier de Lons-le-Saunier durant les périodes festives de fin d'année.

Article 3 : Thématique

Aucun thème n'est imposé, cependant les décorations doivent obligatoirement avoir trait aux fêtes de fin d'année.

Article 4 : Calendrier

Le concours se déroulera **du 12 au 31 décembre 2020 inclus**.

Article 5 : Inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous les commerçants de Lons-le-Saunier bénéficiant d'une vitrine visible depuis l'espace public. Elles s'effectueront à compter de la publication du présent règlement et jusqu'au 10 décembre via un formulaire sur le site acheteralons.fr.

Article 6 : Désignation des gagnants :

Le choix de la plus belle vitrine se fera à partir du vote d'un jury et du vote des internautes.

Le jury sera composé de Monsieur le Maire, de Madame l'adjointe à la Cohésion de la Ville et au Lien Économique, de conseillers municipaux, d'enfants des accueils de loisirs de la Maison Commune et de Montciel et d'un professionnel de l'art.

Chaque membre du jury est invité à visiter les commerçants participants et à retourner en Mairie au service animation son classement par zone pour le 31 décembre.

Les internautes sont invités à voter sur le site de la Ville ou sur le site acheteralons.fr **du 12 au 31 décembre inclus**.

Les personnes ne disposant pas d'accès à Internet pourront voter en se rendant à l'Office du Tourisme (Place du 11 Novembre) ou à la Maison Commune (1025 rue des Gentianes) si les mesures sanitaires le permettent.

Article 7 : Zonage

Le territoire de la ville est divisé en 6 zones géographiques.

Article 8: Attribution des points

Pour chacune des zones définies, chaque membre du jury ou chaque internaute est invité à choisir la vitrine qu'il préfère.

Le total obtenu permettra d'élire la plus belle vitrine dans chaque zone. Le gagnant de la plus belle vitrine de Lons-le-Saunier sera celui qui a obtenu le plus grand nombre de points sur toute la Ville parmi les gagnants de chaque zone.

Le résultat du Jury et celui du public seront pris en compte à parité pour désigner les gagnants.

Article 9 : Résultat et remise des prix

Le résultat du concours sera annoncé le vendredi 8 janvier 2021 et diffusé sur les réseaux sociaux de la Ville.

La remise des prix aura lieu en Mairie en présence des lauréats et des membres du jury au cours du mois de janvier.

Article 10 : Récompenses

Un plan de communication sur les différents supports de la ville ainsi que dans la presse locale récompensera les gagnants de chaque zone.

Le gagnant de la plus belle vitrine de Lons-le-Saunier se verra remettre des places pour se rendre aux spectacles proposés par Les Scènes du Jura. Un soin aux Thermes de Lons-le-Saunier sera remis aux commerçants ayant réalisé la plus belle vitrine par zone.

Article 11 : Utilisation des données

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisation des images et des photos faites sur l'animation. Ces dernières pourront être publiées sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville ainsi que dans le *Lons Mag*.

Les informations personnelles des participants sont collectées par la collectivité uniquement à des fins de suivi du concours et sont indispensables pour participer à celui-ci.